

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 mai 2024

## Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

### Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Qu'elles assurent une mission locale ou soient porteuses de grandes causes nationales au service de la santé et la solidarité, les associations sont des acteurs essentiels à la société.

L'attachement des Français à leur égard peut d'ailleurs se mesurer à travers l'ampleur des dons qu'elles reçoivent et le nombre considérable de cotisants et de bénévoles.

Si ces ressources privées sont un pilier crucial de leur fonctionnement, celui-ci repose également sur des financements publics qui sont la contrepartie de leur utilité sociale. Or, ces dernières années, les restrictions et la complexité d'accès à ceux-ci ont conduit à fragiliser l'écosystème associatif, au point que de nombreuses organisations peinent à répondre à leurs missions ou renoncent à des projets, comme l'a montré la plateforme consultative qui a nourri cet avis.

Notre groupe retient trois grands enjeux, parmi les préconisations formulées par l'avis pour répondre aux difficultés financières des associations.

1er enjeu : leur redonner de la visibilité et sécuriser leurs financements publics.

Pour cela, l'avis appelle à réduire la dépendance des associations aux appels publics à projets et à renouer avec un financement prioritaire sur subventions dans une approche pluriannuelle.

2e enjeu : simplifier leurs conditions d'accès aux financements publics, en allégeant les formalités administratives, en supprimant les exigences de contrôle excessives (notamment sur les financements européens) et en respectant les délais de paiement.

3e enjeu : développer une approche réellement partenariale et coopérative entre associations et financeurs publics, pour favoriser l'émergence de projets ambitieux et coconstruits.

S'il partage ces objectifs - qui pourraient être portés par la loi de programmation que l'avis appelle de ses vœux - notre Groupe entend exprimer quelques réserves.

Tout d'abord, il nous semble légitime qu'une convention organise, dans le dialogue et la concertation, les modalités d'emploi d'une subvention publique.

Ensuite, nous nous interrogeons sur la proposition d'exonérer toutes les associations d'intérêt général - qui recouvrent un spectre très large - des règles européennes sur les aides d'Etat ; selon nous, des garde-fous seront nécessaires pour se prémunir contre des situations de distorsion de concurrence vis-à-vis d'entreprises intervenant sur des activités identiques, en particulier des TPE.

Enfin, nous regrettons que l'avis n'ait pas accordé davantage d'attention aux petites associations locales, indispensables à la vie sportive et culturelle des territoires, et dont les financements sont essentiellement issus des collectivités territoriales.

Malgré ses réserves, le Groupe Artisanat et Professions libérales a toutefois voté en faveur de l'avis.